

FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Fonds de dotation

Siège social : 85 bis avenue du Point du Jour - 69005 LYON
RCS 797 619 921

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

TALENZ ARES LYON

26, rue Berjon | 69009 Lyon

Tél. : 04 72 20 10 20 | lyon@talenz-audit.fr

www.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux administrateurs du fonds de dotation FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte du COVID 19.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 relatif à la réécriture du plan comptable générale applicable aux associations, fondations et fonds de dotation. Du fait de la nouvelle réglementation applicable aux fonds de dotation, les états financiers sont impactés par la suppression, la création ou le reclassement de certaines rubriques.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Notes sur le compte de résultat » de l'annexe qui décrit les modalités d'établissement du compte de résultat par origine et destination liées à la première application du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à nous assurer, au regard des principes comptables en vigueur, de la correcte comptabilisation des dons reçus.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes annuels du fonds de dotation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note « Notes sur le compte de résultat » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement comptable ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 19 Mai 2021

TALENZ ARES LYON
Commissaire aux Comptes

A blue ink signature, appearing to be 'F. Chevallier', written in a stylized, cursive manner.

Frédéric CHEVALLIER
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

TALENZ AUDIT ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	343 688		343 688	
Constructions	1 606 817	67 642	1 539 175	147 875
Installations techniques, matériel et outillage industriels	292 134	16 554	275 580	
Autres immos corporelles	195 286	21 223	174 063	
Immobilisations corporelles en cours		0		
Avances et acomptes	106 566	0	106 566	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	2 544 491	105 419	2 439 072	147 875
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	4 574	0	4 574	112 575
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres	558		558	
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie (Livret A)	28 867	0	28 867	78 675
Disponibilités	256 566	0	256 566	1 979 975
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	290 565	0	290 565	2 171 225
Frais d'émission des emprunts (III)	X		X	X
Primes de remboursement des emprunts (IV)	X		X	X
Ecarts de conversion actif (V)	X		X	X
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 835 056	105 419	2 729 637	2 319 100

PASSIF	TALENZ AUDIT	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise		2 000	2 000
Fonds statutaires		2 000,00	
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		79 441	53 685
Excédent ou déficit de l'exercice		2 054	25 756
Situation nette (sous-total)			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		83 495	81 441
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		2 407 138	1 892 016
TOTAL (II)		2 407 138	1 892 016
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		0	0
DETTES			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		107 955	116 025
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0	229 618
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		67	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		130 982	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		239 004	345 643
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 729 637	2 319 100

TALENZ AUDIT	COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		1 025 121,14	2 498 145,41
Dons manuels		1 007 230,14	2 498 145,41
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie		17 891,00	
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés		80 012,36	51 614,34
Autres produits (y compris dons en nature)		1 862,28	25 422,02
TOTAL I		1 106 995,78	2 575 181,77
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		143 618,25	178 986,65
Aides financières		239 248,00	452 107,11
Impôts, taxes et versements assimilés		1 374,66	226,00
Salaires et traitements		11 366,07	12 018,84
Charges sociales		4 220,80	4 430,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		87 976,86	7 964,50
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés		595 134,91	1 892 015,76
Autres charges		1 440,00	
TOTAL II		1 084 379,55	2 547 749,12
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		22 616,23	27 432,65
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		191,46	585,67
TOTAL III		191,46	585,67
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		2 111,95	2 262,18
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV		2 111,95	2 262,18
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-1 920,49	-1 676,51
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		20 695,74	25 756,14

TALENZ AUDIT	COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V		0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		18 642,00	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		0,00	0,00
TOTAL VI		18 642,00	0,00
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-18 642,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0,00	0,00
Total des produits (I+III+V)		1 107 187,24	2 575 767,44
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 105 133,50	2 550 011,30
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		2 053,74	25 756,14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		0,00	18 000,00
Prestations en nature		0,00	
Bénévolat		0,00	
TOTAL		0,00	18 000,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		0,00	
Mise à disposition gratuite de biens		0,00	
Prestations en nature		0,00	
Personnel bénévole		0,00	
TOTAL		0,00	0,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a commencé le 1/1/2020. C'est le septième exercice complet du fonds.

Le total du bilan est de 2 729 637 euros.

Le résultat net comptable est excédentaire de 2 054 euros.

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Objet, missions et moyens du Fonds

Le Fonds a pour objet de promouvoir et soutenir toute activité d'intérêt général à caractère éducatif, par la mise en œuvre d'actions de formation auprès de toutes personnes, permettant la transmission réelle d'un savoir, notamment en Sciences Humaines, en complétant et renforçant l'enseignement supérieur et technique ainsi que dans les divers domaines permettant d'éclairer les courants de pensée et les débats actuels de la société.

Pour développer son objet le Fonds peut :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet;
- Apporter son concours financier, matériel et moral à toutes structures éducatives et sociales d'intérêt général qui organisent des activités de formation en rapport avec l'objet du Fonds;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/20 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations, fondations et fonds de dotation prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Cet exercice constitue le 1er exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Du fait de la nouvelle réglementation applicable aux associations, fondations et fonds de dotation les états financiers ont été modifiés avec la suppression de certaines rubriques, la création de nouvelles rubriques, le reclassement de certaines rubriques.

Evènements de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constitue un évènement majeur de l'année. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner en annexe, le fonds de dotation constate que cette crise sanitaire a des impacts significatifs sur son activité depuis le début d'année 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité de son exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

A- Actif immobilisé

A1- Immobilisation brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	343 688	0	343 688
Immobilisations corporelles	165 317	1 947 563	18 642	2 094 238
Immobilisations financières	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	106 566	0	106 566
TOTAL	165 317	2 397 816	18 642	2 544 491

L'augmentation correspond à l'achat d'un appartement (78, rue de Rennes 75006 Paris) en vue de l'ouverture d'un centre d'études. Cette acquisition est entièrement financée par des dons.

A2- Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 442	87 977	0	105 419
Immobilisations financières				
TOTAL	17 442	87 977	0	105 419

A3- Modes et durées d'amortissements des immobilisations

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations et agencements	Linéaire	15 ans
Autres immos corpos	Linéaire	3 à 8 ans

B- Immobilisations financières

Néant

C- Actif circulant

Les disponibilités financières correspondent à un livret A (28 867€) et un compte chèques (255 900€).

PASSIF

La dotation initiale, constitutive du Fonds, est inchangée à 2 000€.

Aucun legs n'est en cours d'attribution ou n'a été annoncé au Fonds et les fonds dédiés se montent à 2 407 138€.

Les dettes (239 004€) sont constituées du capital restant dû de l'emprunt contracté pour l'achat du bureau (107 955€) et du reste à payer à l'UPSC pour des frais pédagogiques engagés pour des actions de formation en France en 2020 (131 525€).

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers auquel on peut se reporter pour une information détaillée.

Pour la collecte de fonds, FORDEF a reçu l'autorisation du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes de faire appel à la générosité du public, par l'arrêté n° 69-2019-12-04-007 du 4 décembre 2019.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD), les variations des fonds propres et des fonds dédiés sont repris ci-après :

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 025 121,14	1 025 121,14	2 516 145,41	2 516 145,41
- Dons manuels	1 007 230,14	1 007 230,14	2 498 145,41	2 498 145,41
- Legs, donations et assurances-vie	17 891,00	17 891,00	0,00	0,00
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			18 000,00	18 000,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 053,75		8 007,69	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 053,75		8 007,69	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	80 012,36	80 012,36	51 614,34	51 614,34
TOTAL	1 107 187,24	1 105 133,50	2 575 767,44	2 567 759,75
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	239 248,00	239 248,00	452 107,11	452 107,11
1.1 Réalisées en France	239 248,00	239 248,00	452 107,11	452 107,11
- Actions réalisées par l'organisme	239 248,00	239 248,00	451 675,11	451 675,11
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00	432,00	432,00
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	123 528,68	123 528,68	139 532,80	139 532,80
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	123 528,68	123 528,68	139 532,80	139 532,80
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	59 245,05	59 245,05	58 391,13	58 391,13
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	87 976,86	87 976,86	7 964,50	7 964,50
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	595 134,91	595 134,91	1 892 015,76	1 892 015,76
TOTAL	1 105 133,50	1 105 133,50	2 550 011,30	2 550 011,30
EXCEDENT OU DEFICIT	2 053,75	0	25 756,14	17 748,45

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			18 000,00	18 000,00
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature			18 000,00	18 000,00
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	Exercice 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	Exercice 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	239 248	452 107	1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 025 121	2 516 145
1.1 Réalisées en France	239 248	452 107	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	239 248	452 107	1.2 Dons, legs et mécénats	1 025 121	2 498 145
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 007 230	2 498 145
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	17 891	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	18 000
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	123 529	139 533			0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	123 529	139 533			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	59 245	58 391			
TOTAL DES EMPLOIS	422 022	650 031	TOTAL DES RESSOURCES	1 025 121	2 516 145
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	87 977	7 965	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS		0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIÉS DE L'EXERCICE	595 135	1 892 016	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIÉS ANTERIEURS	80 012	51 614
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	17 748	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTAL	1 105 134	2 567 760	TOTAL	1 105 134	2 567 760
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIÉS)	698 996	681 248
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	17 748
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIÉS)	698 996	698 996

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES									
VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	2 000	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Fonds propres avec droit de reprise	0	0		0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0		0		0	0
Réserves	0	0		0		0		0	0
Report à nouveau	53 685	25 756	25 756	0	0	0	0	0	79 441
Excédent ou déficit de l'exercice	25 756	-25 756		2 054	0	0	0	2 054	2 054
									0
Dotations consommables	0	0		0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0			0		0		0	0
Provisions réglementées	0			0		0		0	0
TOTAL	81 441	0	25 756	2 054	0	0	0	0	83 495

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde restant à engager	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Variation des fonds dédiés collectés auprès du public
Fonds dédiés	1 892 015,76	80 012,36	1 812 003,40	595 134,91	2 407 138,31	515 122,55

Au 31/12/2020, le Fonds emploie une salariée à temps partiel (16 heures hebdomadaires).

Les fonctions de direction au sein du Fonds sont bénévoles. Les dirigeants ne touchent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Ils n'ont pas de travail salarié au sein du Fonds.

Engagements hors bilan :

L'emprunt souscrit en 2017 pour l'achat de bureaux auprès de la banque BNP est rattaché à une garantie de « Privilège de prêteur de deniers ».

Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 107 955 €.

Paris le 12 mai 2021